

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations budgétaires 2024 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le budget de la Région pour 2024 sera le troisième de la mandature en cours. Il s'élabore et sera exécuté dans un contexte marqué par des chocs et des crises de natures diverses, qui interfèrent avec des mutations de fond auxquelles il est nécessaire de faire face avec constance et durée : transition numérique, transitions écologiques, déséquilibre climatique, bouleversements sociétaux, transformation des comportements collectifs, générationnels et individuels. Face à cette situation, les pouvoirs publics ont une responsabilité accrue à agir.

Une étude récente d'I4CE (Institute for climate economics) soulignait récemment l'inadaptation des ressources régionales et la fragilité de leur situation financière au regard de l'immensité des besoins et des investissements qu'il conviendrait de mobiliser pour répondre à ces défis. La Région évolue effectivement dans un contexte financier contraint, fragilisé par les tensions inflationnistes et dépendante de ressources sensibles aux aléas économiques. Un rappel est fait dans ces orientations budgétaires sur l'attente exprimée par les régions d'une refonte du panier de ressources à brève échéance.

La Région Bretagne a engagé depuis le début de la mandature l'actualisation de son cadre stratégique. Plusieurs documents structurent l'essentiel du projet régional :

- le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), document de référence notamment en termes d'aménagement, de transitions et de mobilités ;
- la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) portant les enjeux de développement économique et social ;
- la stratégie mer et littoral, portant les orientations spécifiques et transversales en matière de maritimité ;
- les stratégies de mobilités, portant sur les politiques régionales en matière de transports public et d'infrastructure, ferroviaire, portuaire, aéroportuaire et de fret et de logistique ;
- les politiques régionales au service de la culture, du sport, du patrimoine, du tourisme, portant pour l'essentiel sur des compétences partagées.

Ces politiques régionales s'inscrivent naturellement dans les grands principes et orientations de la Breizh Cop dont les objectifs demeurent plus que jamais d'actualité.

La Région décrit ensuite ses multiples engagements et évoque sa stratégie, visant à relancer la réflexion avec ses partenaires sur l'amélioration de l'action publique, en priorisant proximité et territorialisation ainsi qu'efficacité dans l'action.

Elle poursuit une stratégie financière fondée sur une maîtrise réaffirmée des frais de fonctionnement ; un calibrage du programme pluriannuel d'investissement porté à 3 Md€ et la préservation d'un cadre financier soutenable malgré des conditions de financement qui se durcissent. La synthèse de la prospective financière illustre la forte progression des intérêts de la dette, suivie d'une forte diminution de l'épargne nette, les projections indiquant que la Région restera en-deçà des limites fixées par la Banque européenne d'investissement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER retrouve dans ces nouvelles orientations budgétaires une description soignée du contexte fait de crises diverses qui se cumulent, tout en présentant des dangers et des incertitudes rendant aléatoire l'exercice de projection présenté pour 2024. Il apprécie d'autant plus les propositions qui lui sont ensuite soumises, dans une approche s'attachant à concilier réalisme et ambition, malgré ce climat pesant « d'instabilité structurelle ».

2.1. Un environnement de plus en plus complexe

Le CESER partage la description de l'environnement délétère qui nous entoure : les effets des différentes crises sur nos activités, sur nos sociétés et sur les personnes, sont évidemment sources de nouveaux risques et d'inquiétudes de plus en plus profondes.

Face aux mutations en cours, le CESER ne peut qu'approuver la volonté exprimée de poursuivre une action régionale s'inscrivant dans la durée.

Les transformations nécessaires font s'élever un mur d'investissements, qu'il apparait difficile de franchir dans un contexte où les régions demeurent dépendantes de l'Etat pour l'essentiel de leurs recettes et voient leur situation financière se dégrader. Le CESER propose d'organiser avec le Conseil régional un temps d'échange consacré à cette situation, après l'installation de la nouvelle mandature.

2.2. Un projet régional qui reste ambitieux

Le CESER apprécie le rappel de la structuration du projet régional, inscrit dans les grands principes et orientations de la Breizh Cop et décliné principalement au travers du SRADDET, de la SRTES, de la Stratégie mer et littoral, des stratégies de mobilités, ou encore des politiques visant à soutenir la culture, le sport, le patrimoine et le tourisme. Il regrette en revanche que la santé ne soit pas mentionnée, eu égard aux interventions de la Région en ce domaine.

Il relève avec intérêt le détail de l'engagement régional, et souligne les notions fortes qui se dégagent de ces différents axes politiques, que sont les partenariats à mettre en œuvre et la transversalité de nombreuses actions annoncées.

Dans le climat ambiant, d'autres acteurs de la puissance publique sont pareillement confrontés à des attentes et des insatisfactions de tous ordres. Dans ce cadre, le CESER reconnaît le volontarisme de la Région auprès de ses partenaires, pour développer les synergies et exercer un chef de file efficace et entraînant. Il se félicite que la Région affiche l'engagement de prolonger son action dans l'esprit de la Breizh Cop. Il l'encourage à poursuivre l'animation volontaire dont elle a fait preuve, et à utiliser ou concrétiser les outils qui lui sont dédiés : la création d'une foncière régionale complétée par l'outil d'analyse du mode d'occupation du sol (MOS) destiné à assurer la mise en application du zéro artificialisation nette (ZAN) ; le rapport sur la politique de logement et d'habitat ; les conventions « Bien vivre » avec les intercommunalités ; les « pactes de cohérence » avec les territoires porteurs de schémas de cohérence territoriaux (SCoT) intéressés ; le plan de résilience pour l'eau ; le plan arbre ; un nouveau Plan régional d'investissement dans les compétences ; la mise en place du Réseau pour l'emploi en région ; le Plan « reloc » ; le campus cyber...

2.3. La relance de la réflexion sur l'amélioration de l'action publique

Le CESER soutient le souhait exprimé par la Région de disposer de davantage de moyens d'actions pour agir à proximité des territoires, dans le cadre d'une démarche de décentralisation, par exemple au travers de l'expérimentation.

Il soutient pareillement l'intention de développer le dialogue avec les collectivités ou la société civile, ce pour quoi le CESER est toujours disposé. En complément, il rappelle, qu'en réponse à une double saisine du Président du Conseil régional, il a publié en avril 2023 une étude assortie de préconisations pour « [Développer collectivement la participation citoyenne à la décision publique en Bretagne](#) » et présente, à cette session, une étude « Bien-être et bien vivre ensemble, partout en Bretagne », qui comporte elle aussi des propositions, en vue d'associer les citoyens à la définition des politiques publiques régionales. Le CESER sera attentif aux suites données à ces travaux par le Conseil régional.

La définition de priorités claires et la recherche permanente d'une plus grande efficacité dans l'action doivent être saluées, face à une conjoncture n'offrant guère de marge de manœuvre. Pour le CESER, la culture d'évaluation doit continuer d'infuser toujours plus largement, comme l'intention en est exprimée par la Région.

2.4. Un contexte financier contraint

Le contexte macroéconomique est rappelé dans ces orientations budgétaires pour illustrer les difficultés rencontrées et leur brutalité, graphiques à l'appui. La description des conséquences sur le budget de la Région permet au CESER d'apprécier la portée des impacts défavorables cumulés en peu de temps, qu'il s'agisse de la facture énergétique dans les lycées (dotations exceptionnelles 8,7 M€ en 2022, puis 17 M€ en 2023) ; de l'augmentation des dépenses liées à la mobilité (+ 7 à 8 %, soit environ 15 M€) ; des mesures de soutien au pouvoir d'achat, avec plusieurs revalorisations (environ 8 M€) ; des dépenses soumises à indexation (environ 10 M€) ; de l'augmentation des taux d'intérêt (environ 5 M€).

Au total, le CESER constate que l'effet de ces surcoûts de nature exogène pourrait avoisiner 60 M€ sur le budget en 2024, à l'identique du constat déjà réalisé en 2023, même si du point de vue des recettes la hausse de TVA compense sensiblement l'érosion attendue au niveau des cartes grises et le recul de l'accise sur les produits énergétiques.

Le CESER s'inquiète de cette situation sur laquelle la Région n'a pas prise. Il s'étonne du silence de l'Etat sur les sujets épineux que sont la part de TVA reversée aux Régions, par nature fluctuante, et la diminution inéluctable à terme des ressources issues des cartes grises ou de l'accise sur les carburants.

La dépendance vis-à-vis de l'Etat s'illustre également au travers d'une demande de contributions des administrations publiques locales au redressement des finances publiques, par une réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités de 0,50 % (hors inflation). Si cet objectif ne devrait pas donner lieu à la mise en place d'un nouveau dispositif de contractualisation contraignant, le CESER relève cependant que s'il n'était pas atteint, de possibles réductions des transferts de l'Etat pourraient être appliquées, alors que ces transferts représentent plus de la moitié des recettes des collectivités.

Le CESER note par ailleurs qu'une hypothèse de mise en réserve d'une fraction des recettes de TVA avait été formulée par la Cour des comptes. Si cette proposition n'a pas abouti, le CESER souhaite toutefois être tenu informé de toute évolution, soutenue ou non par la Région, pouvant aller d'une façon ou d'une autre en ce sens.

En ce qui concerne les principales lignes de ressources, confrontée à nombre d'incertitudes la Région appuie ses orientations sur des prévisions d'évolution prudentes, auxquelles le CESER adhère. Elles apparaissent en effet plutôt en retrait par rapport aux prévisions établies par Bercy.

Ceci étant, la Bretagne pourrait souhaiter voir une révision du pourcentage des ressources nationales qui lui sont attribuées, figé à 3,65 %. Comme il l'a déjà exprimé, le CESER regrette cet immobilisme, qui ne prend pas en considération l'évolution démographique et les besoins en découlant.

Si la Cour des comptes a souligné dans son rapport d'octobre dernier que les Régions et Départements verraient leur épargne chuter en 2023, le CESER apprécie une nouvelle fois la démarche continue poursuivie en Bretagne pour

maîtriser les frais de fonctionnement et maintenir un programme d'investissement important, en limitant le recours à l'emprunt.

Les tableaux présentés apportent une visibilité sur les tendances en cours. Le CESER relève une diminution de l'épargne nette dès 2023, plus accentuée que celle projetée dans les précédentes OB, qui conduit la Région à emprunter dans des conditions moins favorables depuis 2022. Il observe que le Programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2022 – 2027 est porté de 2,8 à 3 Md€ (à l'identique du précédent PPI), pour prendre en compte la poussée inflationniste.

En raison d'un contexte fortement évolutif, il importe que le déroulement du PPI fasse l'objet d'un suivi particulièrement attentif, ceci afin de respecter les ratios fixés par la Banque européenne d'investissement, ce à quoi la Région s'est toujours attachée (annuité / épargne de gestion < 62,5 % et capacité de désendettement < 8 ans). Si l'on peut relever un alourdissement de la capacité de désendettement, le CESER constate que par rapport à d'autres Régions, la Bretagne reste inscrite en bonne position dans ce ratio. Il considère que le respect de ces limites constitue un impératif pour la Région, afin de préserver aussi une capacité à intervenir face aux imprévus, et demande à être tenu informé régulièrement des évolutions possibles en cours d'exercice.

2.5. Conclusion

Les orientations budgétaires pour 2024 se présentent dans un contexte incertain, encore moins favorable et présentant des risques difficiles à apprécier.

Pour autant le CESER retrouve dans ces orientations budgétaires, la confirmation de la bonne maîtrise des investissements lourds réalisés par la Région au cours des dernières années, tout comme la capacité à mener à bien de nouveaux programmes dans un environnement compliqué.

Pour gagner en efficacité, le CESER rappelle son soutien aux démarches demandant à l'Etat, d'une part, d'engager un dialogue avec les Régions pour mieux répondre aux inquiétudes touchant aux ressources ; d'autre part, de desserrer son étreinte, en accordant une vraie place à la différenciation et à l'expérimentation.

Quoi qu'il en soit, comme il est annoncé, le CESER encourage le niveau régional à prolonger son action visant en interne à renforcer le suivi et l'évaluation des programmes ; en externe, à développer une démarche partenariale traditionnellement active, tout en s'appuyant davantage sur la société civile et les citoyens.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Orientations budgétaires 2024 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Je tiens tout d'abord à exprimer tout l'intérêt que nous avons eu à lire ces orientations budgétaires qui nous semblent constituer, certes un exercice obligatoire imposé par les textes, mais surtout un exercice fort utile de mise en contexte et de mise en perspective.

Nous tenons à préciser combien nous avons apprécié la description de la situation géopolitique, économique et sociale du monde, de l'Europe et de la France. Cette mise en contexte est essentielle pour appréhender l'environnement global, et notamment économique et social, dans lequel s'inscrira la mise en œuvre du budget 2024 ainsi que la trajectoire pluriannuelle budgétaire.

Les orientations budgétaires montrent bien en introduction l'impact de la situation géopolitique, notamment de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur le prix de l'énergie, sur le prix de l'alimentation et sur l'inflation en général, sur la politique monétaire de la BCE qui en a découlé, sur la charge d'intérêt de la Région mais aussi son impulsion négative sur la croissance, le tout dans un contexte de fort déficit et d'endettement public de la France qui imposent un effort de maîtrise budgétaire dont la Région ne peut s'absoudre.

Les orientations budgétaires montrent bien que la Bretagne n'est pas une terre isolée, que le budget de la Région Bretagne n'est pas déconnecté d'un contexte global avec lequel il interagit.

Les orientations budgétaires montrent bien que les budgets des Régions sont appelés par la loi à concourir au redressement progressif des finances publiques, concours auquel nous souscrivons. C'est ainsi que la loi prévoit, après une année 2023 stabilisée en volume, une diminution des dépenses de fonctionnement en volume (hors inflation) de 0,5 % chaque année sur la période 2024 - 2027.

Compte tenu de tous ces éléments, les orientations présentées nous semblent compatibles avec un impératif de sérieux et de crédibilité budgétaire lesquels sont nécessaires pour préserver la capacité de recourir à l'emprunt à des taux acceptables.

Nous notons que le ratio Annuité/Epargne de gestion, tout en accusant une hausse significative, en passant de l'ordre de 25 % en 2022 à près de 60 % dès 2025 pour ensuite se stabiliser, ne devrait pas dépasser la limite requise des 62,5 %.

Nous appelons toutefois la Région à la plus grande vigilance compte tenu de cette trajectoire qui se rapproche vraiment de la limite des 62,5 %. De même, la capacité de désendettement de 4 ans en 2022 passerait à près de 8 ans en 2027.

Ainsi, sur ces deux ratios essentiels pour apprécier la situation financière d'une collectivité locale, il nous semble que la Région présentera des ratios budgétaires flirtant avec les limites de fortes annuités d'emprunt et de faibles capacités de désendettement.

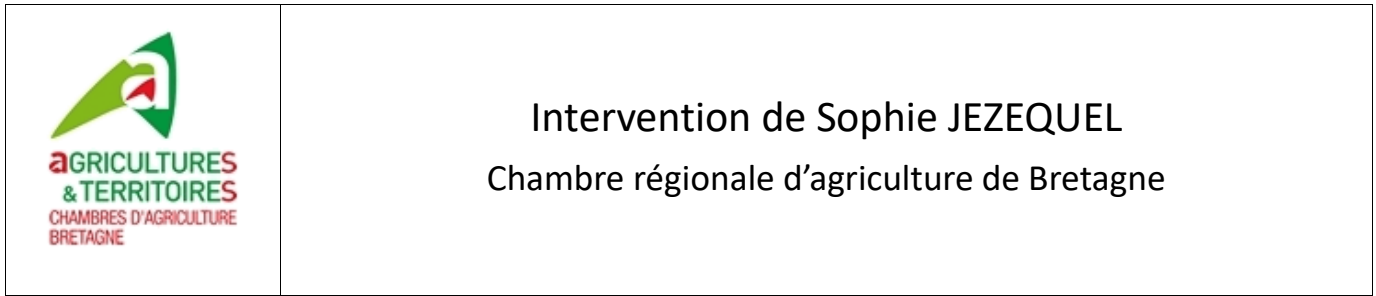
Nous attirons l'attention de la Région sur la nécessité d'une forme de vigilance, de surcroît dans le contexte économique international décrit en début d'orientations budgétaires qui laisse augurer un aléa très fort sur l'amélioration attendue et souhaitée de la conjoncture.

Enfin, nous avons lu avec regrets que la Région Bretagne se mobilise, comme d'autres Régions, pour demander à l'Etat la création d'un versement mobilité additionnel. Nous tenons à rappeler ici que le versement mobilité est un prélèvement assis sur la masse salariale particulièrement mal vécu par les entreprises. Rappelons ainsi que les entreprises contribuent à hauteur de 50 à 70 % aux ressources finançant les transports collectifs quand les salariés pour se rendre ou revenir de leur travail ne constituent que 4 % des trajets. La création d'un versement mobilité additionnel accentuerait cette distorsion et affecterait, par un prélèvement supplémentaire adossé aux salaires, la compétitivité de nos entreprises déjà bien altérée, comme le révèle le déficit de 160 milliards d'euros de notre balance commerciale en 2022.

Certes les Régions sont appelées à investir pour financer la mobilité décarbonée. Nous attendons, en responsabilité, des pouvoirs publics, Etat et collectivités locales, qu'ils dégagent les voies et moyens pour financer les investissements attendus dans un contexte où la France connaît le deuxième taux le plus élevé de prélèvements obligatoires des pays développés et le taux de prélèvements obligatoires sur les entreprises le plus élevé.

Nous venons ainsi de calculer que, malgré les baisses décidées sur les impôts de production, les entreprises françaises paient 108 milliards d'euros de plus de prélèvements obligatoires que leurs homologues allemandes. La création d'un versement mobilité additionnel accentuerait cet écart et nuirait à la capacité des entreprises à financer leur décarbonation.

Je vous remercie de votre attention.



Je m'exprime ici au nom des chambres d'agriculture de Bretagne.

Un budget engage et traduit la volonté et la capacité d'impulser et de mettre en œuvre des orientations, il doit permettre de tracer la route, d'ouvrir des perspectives.

Le document d'orientations budgétaire 2024 rappelle la responsabilité spécifique de la Région, sa double dimension stratégique et opérationnelle, son rôle d'ensemblier, de coordination et de chef de file de nombreux enjeux.

Ces nombreux enjeux ressortent en effet dans le SRADDET, le SRTES, la stratégie Mer et Littoral, la stratégie de mobilité, la stratégie relative à la culture.

La Région affiche ses ambitions et ce qui est déjà engagé :

- Sur le foncier
- Sur le logement
- Auprès des territoires
- Pour le climat
- Pour la sobriété
- Pour l'eau
- Pour l'arbre

Le volet agricole est évoqué à travers l'ambition du « bien manger pour tous » et l'articulation nécessaire avec le secteur agro-alimentaire.

Ce qui nous semble important à rappeler ici, en lien avec le rôle d'ensemblier que revendique l'assemblée régionale, c'est la place de l'agriculture et la façon dont elle est traitée et accompagnée à travers les points cités précédemment.

Car sur tous ces points, l'agriculture est attendue, avec potentiellement des injonctions contradictoires qui pourraient encore s'accroître à l'occasion de la planification écologique.

L'alimentaire, c'est élémentaire et prioritaire. Or notre souveraineté est aujourd'hui fragilisée.

Les orientations budgétaires régionales doivent donc garder cette priorité, dans ses accompagnements à l'investissement dans les exploitations agricoles, dans l'impulsion à de nouvelles vocations pour produire cette alimentation, dans la poursuite de ses engagements auprès des agriculteurs qui, dans leur entreprise, contribuent à l'orientation « plus d'emploi et moins de carbone ».

Les investissements productifs et les investissements résilients sont les deux parties d'un tout, les mesures agro environnementales sont « l'esprit avant la lettre » des transitions et de la planification écologique. Les orientations budgétaires doivent conforter les dynamiques engagées et être un carburant pour le renouvellement des générations d'agricultrices et d'agriculteurs en Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Luc PELTIER Comité régional CGT de Bretagne

L'avis du CESER sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 s'inscrit une nouvelle fois dans un esprit d'interpellation des pouvoirs publics sur les conséquences du pilotage économique de nos institutions et des logiques néo-libérales en œuvres. Depuis des décennies celles-ci tendent à détricoter l'ensemble de l'action publique conséquence des baisses de dotations mais en raison aussi d'un régime fiscal complètement mité par des dispositifs de niches largement exonérateurs et dont bénéficie un petit nombre de privilégiés dans ce pays. Comme le rappelle fort justement le bordereau la déflagration sur tous les ménages des augmentations de prix appelées dans le jargon économique « inflation », n'en finit pas d'affaiblir les moyens d'interventions des collectivités territoriales et de la première d'entre-elles à savoir la Région. Comme nous n'avons cessé de le porter ici, comme dans tous nos lieux d'interventions, il n'y a donc pas de fatalité à cette situation et le contexte économique actuel vient amplifier les effets délétères des politiques économiques mises en œuvre ces dernières décennies et qui visent à compromettre l'action publique dans les territoires au prix notamment de l'anéantissement de l'ensemble des services publics qui restent le ciment de notre société.

La CGT rappelle inlassablement la dégradation du « vivre ensemble » avec un niveau de violence en augmentation dans certains territoires qui bien souvent est à corréluer au taux de chômage qui atteint des sommets dans certains quartiers ! Dans ce contexte les travailleurs, retraités, privés d'emploi sont les premiers à subir les effets de ces choix de pilotage économiques et progressivement tout cela déstabilise le vivre ensemble, avec une nette dégradation du climat social dans ce pays. A cette heure le constat est d'ailleurs édifiant : tous les pays européens sont confrontés à une vague politique extrémiste qui prend racine dans le désespoir des populations face à l'incurie des gouvernements à répondre à leurs besoins et la complexité de la situation à laquelle ils ont désormais à faire face au quotidien.

Plus que jamais, dans un pays où près de 5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, où les inégalités n'ont jamais été aussi fortes, le débat doit porter sur le niveau de la répartition des richesses qui aujourd'hui est totalement éludé dans un monde d'informations continues qui sert trop souvent d'écran de fumée sur cet enjeu.

Les soi-disant tensions en emplois dans certains secteurs relayés par des médias propriétés de quelques milliardaires sont d'abord la conséquence des niveaux salariaux inacceptables qui perdurent avec le refus généralisé du patronat de relever les bas salaires et de maintenir beaucoup trop de salariés dans la précarité. Dans la période actuelle, le grand patronat se fait très discret, sans doute par peur que les personnes précaires, les travailleurs, les personnes isolées, les ouvriers et employés, privés d'emplois, retraités, s'en prennent au système, réactions que redoute la CGT. Nous le répétons inlassablement : ces choix de politique économique créés de l'injustice sociale, détruisent l'emploi, dévalorisent le travail. Pour la CGT le travail est miné par les effets des politiques salariales actuelles qui gangrènent l'activité et induisent une perte de sens réelle pour tout individu entrant actuellement sur le marché du travail.

Pour la CGT le débat doit porter aussi sur les enjeux auxquels nous sommes confrontés à savoir l'accélération des transitions climatiques et écologiques ; la prise en compte des enjeux et défis sociaux ; la réponse aux enjeux de l'équilibre territorial ; la prise en compte des attentes de la jeunesse qui paie un très lourd tribut dans le contexte économique actuel ; et enfin la revitalisation de la démocratie locale et participative.

Dans ce contexte, la Région Bretagne confirme ses projets d'investissements et son engagement vers la recherche de plus de cohésion dans son organisation mais, au regard du divorce entre la représentation politique et les aspirations des populations, nous considérons que la Breizhcop, qui est le fil conducteur des politiques régionales, doit prioriser une réponse à la situation de l'emploi, aux enjeux sociaux avec notamment le renforcement des services publics qui doivent être considérés comme des leviers pour réussir la transition. Pour la CGT la réponse ne peut pas être une mise sous tutelle privée de l'ensemble de l'action publique : partout dans le monde où cela a été tenté cela a échoué !

La CGT partage donc les inquiétudes exprimées dans l'avis du CESER sur la capacité à terme de la Région à réussir le déploiement de ses politiques dans un contexte de dégradation continue de ses dotations et singulièrement dans une situation d'inflation forte qui, in fine, impacte très fortement le budget régional !

Pour la CGT cela repose la nécessité également d'une réforme fiscale plus juste pour les salariés, qui taxe davantage les revenus du capital que ceux du travail et qui permette aux Régions de retrouver une part de recettes dynamiques !

Le travail a un prix et le capital a un coût, cela devient plus prégnant chaque jour pour des millions de femmes et d'hommes dans ce pays ! Les possibilités existent pour redynamiser des secteurs entiers de l'économie et notamment autour des enjeux de réindustrialisation de nos territoires ; cela nécessite que l'Etat prenne ses responsabilités en donnant les moyens aux collectivités territoriales d'accompagner les acteurs porteurs de projets. Cela doit aussi s'accompagner de la prise en compte des besoins énergétiques, de transports mais aussi de logements et des moyens de santé et d'éducation, bref des services publics historiques qui ont contribué à l'essor socio-économique de nos territoires.

Jamais cet enjeu de la réduction des inégalités ne s'est posé de manière aussi forte. La CGT rappelle que la question des moyens pour vivre et la question du pouvoir de subvenir à ses besoins, de la faiblesse des salaires et de la redistribution des richesses, sont des questions reprises dans l'avis du CESER concernant la Breizh COP.

A l'heure où les débats « d'informations continues » versent dans un grand confusionnisme et des amalgames parfois nauséabonds, la CGT rappelle notamment que les cotisations sociales ne sont pas des taxes et encore moins des charges mais du salaire socialisé fondement de la sécurité sociale et donc de notre vivre ensemble : cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins !

Il nous semble utile de rappeler le vote d'une réforme des retraites qui n'a que pour seule ambition de faire travailler les salariés plus longtemps au mépris de l'insertion professionnelle de notre jeunesse et dans laquelle les femmes une fois de plus subissent une réelle dégradation de leur condition d'existence !

Pour la CGT la résilience de notre société à résister aux crises impose de revoir un modèle tourné vers la seule création de richesse qui d'ailleurs dans sa forme actuelle n'est pas soutenable ; Répondre aux défis sociétaux auquel nous sommes aujourd'hui confrontés exigent de réaborder la façon dont se crée la richesse produite et évidemment la manière dont elle est répartie : la CGT appelle à un débat sur ce sujet !

Comme nous l'évoquions l'an passé la solidarité n'est pas un aveu de faiblesse bien au contraire elle doit un être un pilier de l'action publique. Gageons que le budget 2024 en fasse un atout de la réussite de l'ambition publique régionale !



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le débat d'orientations budgétaires proposé par le Conseil régional permet de débattre du déploiement des politiques régionales et de leur adaptation aux évolutions contextuelles, qu'on sait insaisissables depuis quelques années. Dans ce cadre, la mise en œuvre des transitions retient notre attention.

L'engagement dans les transitions et l'équilibre territorial se concrétise désormais, entre autres domaines, sur le foncier à travers l'objectif de zéro artificialisation des sols à horizon 2050. Un travail important a été fait par la Région et les SCoT pour répartir, dans une logique d'équité territoriale, les capacités de constructions nouvelles sur des espaces naturels d'ici 2030.

On voit cependant s'exprimer dans la destination de ces quotas des risques de conflits d'usages du foncier, entre habitat, équipements et économie. Nous souhaitons insister sur la nécessité, au contraire, de travailler sur ces trois dimensions, afin d'assurer un développement harmonieux de chaque territoire. Des recrutements en entreprise sont aujourd'hui freinés par l'insuffisance de logements, mais la proximité entre emploi et logement est un atout en termes de qualité de vie comme de réduction de l'impact écologique des déplacements. C'est pourquoi les CCI se positionnent comme partie prenante dans les objectifs sur la sobriété foncière et s'associent aux travaux en ce sens. Des approches nouvelles sont nécessaires, en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'organisation de production, de services mais aussi de financement des entreprises et de leur immobilier. Elles constituent des ruptures avec les modalités actuelles de développement immobilier et nécessitent une phase d'expérimentation afin de valider des méthodes innovantes.

De la même façon, les CCI se sont engagées en faveur de la sobriété des entreprises dans leur consommation d'eau depuis 2019. Plus de 200 entreprises de l'industrie et du tourisme ont accompli des efforts dans le cadre du programme Ecod'o, permettant d'économiser près de 20% de leur consommation initiale. Ces résultats doivent nous encourager, collectivement, à poursuivre cette action, avec le soutien décisif de la Région Bretagne aux côtés des autres acteurs publics et des entreprises elles-mêmes.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Sylvie BOURBIGOT Union régionale Solidaires de Bretagne

L'Union Régionale Solidaires Bretagne tient tout d'abord à remercier les agents des collectivités bretonnes, les pompiers, les salariés des entreprises et les citoyen.nes qui ont œuvré jour et nuit après les tempêtes pour nous permettre de retrouver une vie à peu près normale le plus rapidement possible ; à rendre aussi hommage à la personne décédée lors de ces interventions.

Ces événements météorologiques comme sanitaires, économiques ou internationaux nous interpellent dans le cadre de ce dossier d'Orientations Budgétaires : effectivement ils ne peuvent être anticipés sur le moment où ils surviennent, sur leur degré d'intensité et sur leur durée. Cependant, c'est bien dans le cadre des différents plans et schémas stratégiques de la Région que nous pouvons trouver les moyens d'anticiper la gestion des crises qu'ils engendrent, pour, in fine, nous adapter rapidement aux nouveaux contextes, en faisant particulièrement attention aux personnes en situation de précarité, souvent encore plus fragilisées.

Nous veillerons particulièrement à ce que la maîtrise des dépenses de fonctionnement mentionnée ne se fasse ni au détriment du personnel, ni à celui des usagers et citoyens.

Si nous approuvons l'avis du CESER, nous aurions souhaité que la Région affirme, dans la liste de ses orientations et de sa volonté de réforme, son engagement à réduire fortement l'empreinte écologique du territoire et à utiliser des éco-socio-conditionnalités dans le cadre de sa politique de développement durable. Nous serons attentifs à la généralisation du budget vert et à son impact sur la prise de décision de la Région.

Enfin, comme le souligne cet avis, la santé est particulièrement absente de ces orientations : pourtant les « tensions sur notre système de santé demeurent » et l'accès aux soins est de plus en plus difficile pour la population. Il nous semble important que la Région et toutes les collectivités territoriales, dans une démarche de concertation avec les professionnels et les citoyens, puisse être force de proposition sur ce domaine, et pas seulement dans le cadre de la santé environnementale.